



Madame Ursula VON DER LEYEN  
Présidente  
Commission européenne  
Rue de la Loi, 200  
1049 BRUXELLES

**Vos réf. :**

**Nos réf. :** mda/mib/ama/jfl/elm

**Annexe(s) :**

Namur, le 4 octobre 2022

Madame la Présidente,

***Concerne : la crise énergétique et la situation financière des pouvoirs locaux***

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs locaux européens sont confrontés à de multiples crises qui s'enchaînent, et s'additionnent à une situation financière qui n'était déjà guère florissante : défi migratoire, crise sanitaire, cycle inflationniste, crise économique et chocs énergétiques se conjuguent peu à peu et alimentent une situation qui pourrait rapidement devenir explosive, tant pour nos concitoyens que pour nos entreprises et nos pouvoirs locaux.

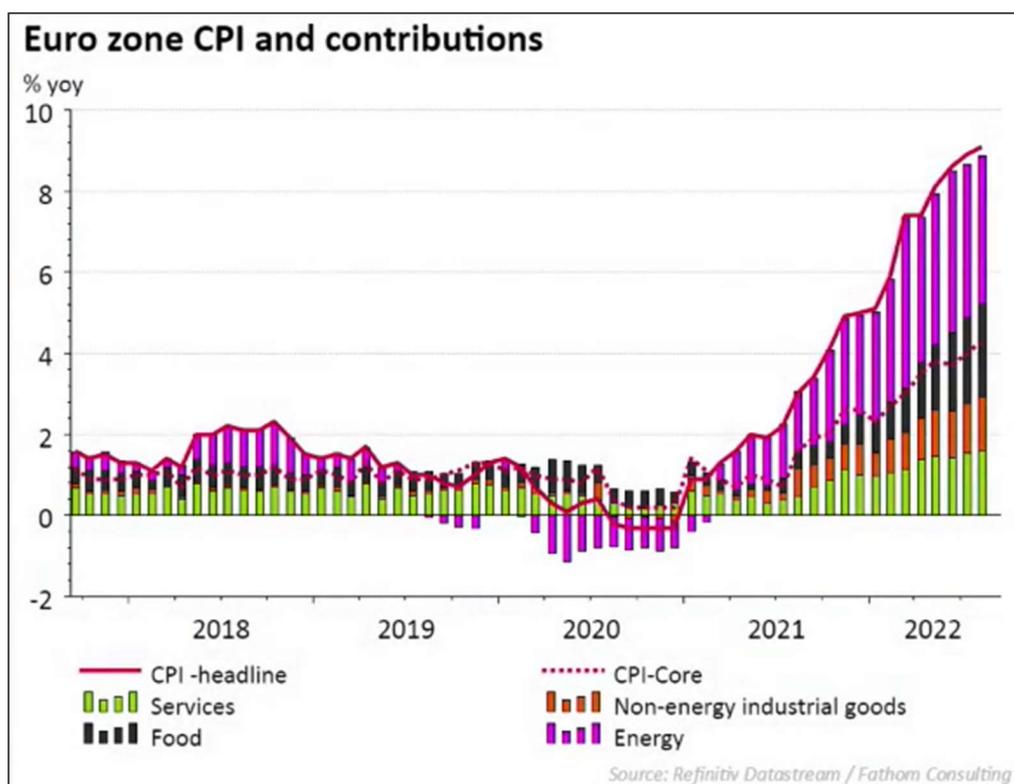
Malgré ces difficultés, et dans ce contexte hautement préoccupant, les communes et les autres entités locales ont toujours rempli leur mission de « premier niveau de pouvoir » et ont été, à chaque fois, en première ligne des situations de crise. Fort sollicités par les citoyens et par les entreprises en détresse, les pouvoirs locaux n'en sont pas moins vulnérables face à cette série inédite de chocs conjoncturels, et leur situation financière devient, pour le dire simplement, réellement intenable.

À l'instar des citoyens et des entreprises, les pouvoirs locaux doivent – eux-aussi – composer avec une inflation sans précédent qui exerce une pression difficilement supportable pour leurs budgets. En Belgique, cette inflation se traduit tout d'abord par une augmentation exceptionnelle de 10,4% des dépenses de personnel en seulement douze mois.

En second lieu, l'explosion des coûts énergétiques, principaux responsables de cette inflation, se traduit également par des dépenses de fonctionnement beaucoup plus importantes pour les pouvoirs locaux. Les communes et les autres collectivités locales en Europe sont en effet directement frappées par cette augmentation des coûts énergétiques : éclairage et chauffage des bâtiments publics, éclairage des voiries communales, chauffage des infrastructures sportives (comme les piscines), carburant pour les véhicules communaux, etc.

Comme le démontre le graphique ci-après, l'augmentation rapide et durable des coûts énergétiques a alimenté l'inflation pendant de nombreux mois et a fini par provoquer ce que l'on qualifie « d'inflation de second tour » touchant l'ensemble des biens et des services en zone Euro. S'il est nécessaire de lutter contre

l'inflation globale, il est évident que l'énergie constitue la clé de voûte de cette dernière. Si les coûts énergétiques diminuent, l'inflation ralentira mécaniquement pour le reste des biens et services.



En juin dernier, la banque belge Belfius, dans sa dernière étude sur les finances locales<sup>1</sup>, anticipait une augmentation de près de 50 % des dépenses énergétiques des pouvoirs locaux en 2022. Cette estimation prudente et, somme toute relativement optimiste, est d'ailleurs nuancée par la banque Belfius qui estime que, pour certaines administrations spécifiques, leur facture énergétique pourrait être multipliée par un facteur de deux ou de trois. Ces prévisions tablaient certainement sur une relative accalmie sur les marchés énergétiques après l'été. Force est de constater que ce n'est pas le cas à l'heure d'écrire ces lignes, et que rien, à l'instant présent, ne laisse présager une quelconque retombée dans les mois à venir de la fièvre qui s'est emparée du secteur énergétique.

Dans ces conditions, les communes et autres collectivités locales en Europe sont non seulement tenues d'honorer leurs propres dépenses énergétiques mais doivent également porter assistance à une partie de la population qui, à bout de souffle après deux années de crise sanitaire, n'est plus en mesure de faire face à ses factures d'énergie. Nos centres publics d'action sociale (CPAS) doivent encaisser un afflux constant de demandes d'aide venant de citoyens qui n'ont pas accès au tarif social élargi et se retrouvent démunis face aux coûts qui leurs sont imposés.

Si la problématique se limitait à la question énergétique, les pouvoirs locaux seraient peut-être en mesure de traverser cette crise, malgré la dégradation accélérée de leur santé financière, mais cela n'est pas le cas. En matière d'inflation, la banque Belfius a en effet démontré que les pouvoirs locaux étaient bien plus sensibles à l'augmentation des prix qu'un citoyen classique. L'indice composite créé à cette occasion démontre que le « panier du bourgmestre/maire » est nettement plus sensible à la hausse des prix que les ménages (indice « classique » des prix à la consommation) en raison notamment de la part des coûts salariaux, de l'augmentation des prix des matériaux de construction et de la hausse, progressive mais certaine, des taux d'intérêt.

<sup>1</sup> Belfius Bank, *Étude sur les finances locales*, juin 2022, <https://research.belfius.be/fr/finances-locales/>

C'est pourquoi notre association souhaite que la question du **plafonnement du prix du gaz** soit rapidement décidée par l'Union européenne. Nous souhaitons également qu'une réflexion urgente soit menée sur la **dissociation du prix de l'électricité produite par les centrales à gaz (coût marginal) et celui de l'électricité produite par les autres types de génération** (nucléaire, renouvelable...). Ce mécanisme de calcul, même s'il se justifiait historiquement, devient dysfonctionnel dès lors que le coût marginal de production de l'électricité par centrale à gaz atteint 500 % du coût moyen du kWh par les autres moyens de production.

Enfin, nous souhaitons rappeler le rôle central que jouent les pouvoirs locaux en tant qu'acteurs de la transition énergétique. En Belgique, la grande majorité des communes ont d'ailleurs adhéré à la Convention des maires initiée par la Commission européenne et se sont engagées à réaliser un Plan d'action local en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Ces objectifs, cruciaux pour l'indépendance énergétique de notre continent et pour la lutte contre le réchauffement climatique, ne pourront pas être atteints si les pouvoirs locaux se retrouvent étranglés par des factures énergétiques qui dépassent tout entendement.

C'est donc avec gravité et avec le sentiment d'urgence absolue que notre association appelle à la prise de conscience que cette situation inédite pose pour la survie des ménages, des entreprises mais également de l'ensemble des collectivités locales en Europe, et se tient prête à apporter sa réflexion à l'élaboration d'une solution rapide et ambitieuse.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

p.o.



Alexandre MAITRE  
Directeur



Maxime DAYE  
Président

Conseiller : Julien Flagothier, tél. 081 24 06 72, e-mail : [julien.flagothier@uvcw.be](mailto:julien.flagothier@uvcw.be)

Directeur de Département : Alexandre Maître, tél. 081 24 06 26, e-mail : [alexandre.maitre@uvcw.be](mailto:alexandre.maitre@uvcw.be)